Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720269-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juillet 2026
Date de publication : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Le neuf juillet, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – H. BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Franck BLANDEAU à Nathalie BELLOCHE
- François EZANNO à Damien TALVAS

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

VŒU EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720269-DE

VŒU EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Considérant que :

- La Fonderie de Bretagne, implantée à Caudan depuis 1966, constitue l'un des sites industriels emblématiques du Pays de Lorient et représente plusieurs centaines d'emplois directs et indirects au sein du bassin économique local.

- Depuis plus de cinq ans, dans un contexte d'incertitudes prolongées, les salariés de la Fonderie de Bretagne ont été particulièrement malmenés. Pour autant, ils font preuve d'un engagement exemplaire face aux difficultés successives rencontrées par l'entreprise et aux incertitudes pesant sur son avenir.

- L'ensemble des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, s'est mobilisé sans relâche afin de préserver cet outil industriel stratégique, en accompagnant sa modernisation, sa diversification et sa recherche de nouveaux marchés.

- La reprise de la Fonderie de Bretagne par Europlasma avait permis d'ouvrir une nouvelle perspective industrielle fondée sur la diversification des activités, notamment dans les secteurs de la Défense, du ferroviaire, de l'énergie et des équipements industriels.

- Le contexte international actuel met en évidence la nécessité pour la France et l'Europe de renforcer leur souveraineté industrielle et leur autonomie stratégique. Dans ce cadre, les savoir-faire de la Fonderie de Bretagne et la qualité de son outil de production constituent des atouts précieux pour la filière industrielle nationale.

- Les perspectives de développement annoncées dans le domaine de la Défense, notamment en lien avec les besoins croissants de production d'équipements et de composants stratégiques, confirment la pertinence du projet de diversification engagé, répondant particulièrement aux demandes gouvernementales d'accélérer les capacités de production.

- L'incendie survenu en janvier 2026 a néanmoins fragilisé la situation de l'entreprise en retardant la reprise de l'activité et en renforçant les inquiétudes légitimes des salariés et de leurs familles.

- L'ouverture d'une procédure de redressement judicaire a plongé l'entreprise dans une nouvelle période difficile et particulièrement inquiétante.

- La mise à l'écart de la gouvernance Europlasma de la procédure judiciaire à la demande des organisations de salariés a permis au tribunal de Commerce de désigner à la tête de l'entreprise une nouvelle équipe chargée de l'administrer durant la période d'observation.

- Le redémarrage de la production le 6 juillet 2026 a permis de démontrer une nouvelle fois la résilience des équipes et de l'outil industriel. La preuve est faite de la capacité de cette usine de produire des pièces de fonderie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720269-DE

- La période qui s'ouvre jusqu'à la mi-octobre va permettre la recherche d'un repreneur avec un vrai projet industriel pour le site caudanais.

- Cette période doit aussi être une période de production afin de maintenir l'outil industriel au meilleur niveau.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'exprimer sa très vive préoccupation face à la dégradation de la situation de la Fonderie de Bretagne, aux inquiétudes qu'elles suscitent pour ses salariés, et aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la poursuite de ses activités industrielles,

- de réaffirmer son soutien total aux salariés, à leurs familles, et à l'ensemble des sous-traitants et partenaires économiques concernés,

- de rappeler que la Fonderie de Bretagne constitue un outil industriel stratégique pour le Pays de Lorient, pour la Bretagne et pour la souveraineté industrielle nationale,

- de souligner que les perspectives de diversification engagées vers les secteurs de la Défense, du ferroviaire et de l'industrie démontrent la pertinence du projet industriel porté pour le site de Caudan,

- de considérer qu'il serait incompréhensible qu'un outil industriel disposant de compétences reconnues, d'un marché potentiel identifié dans le domaine de la défense et ayant bénéficié d'un engagement important des pouvoirs publics soit aujourd'hui abandonné,

- de demander que les fiducies mises en place par Renault soient utilisées pour assurer le paiement des salaires et des fournisseurs afin que l'activité industrielle puisse pleinement redémarrer.

- de demander à Renault de soutenir l'entreprise par la commande de pièces auparavant fabriquées par la Fonderie de Bretagne et aujourd'hui confiées à des fournisseurs étrangers,

- de demander que les donneurs d'ordres étatiques en matière de défense, responsables de la structuration des filières industrielles, s'impliquent activement sur ce segment d'activité stratégique,

- de réaffirmer la pleine mobilisation de la commune de Caudan aux côtés de l'Etat, qui a un rôle crucial à jouer, de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération, des parlementaires, et des salariés pour préserver cette entreprise emblématique du patrimoine industriel breton.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720269-DE

Le conseil municipal émet le vœu que toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité de la Fonderie de Bretagne soient activement recherchées, étudiées et mises en œuvre afin d'éviter la disparition d'un savoir-faire industriel unique et de préserver plusieurs centaines d'emplois sur le Pays de Lorient.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY